

CENTRE PMS LIBRE D'UCCLE B

PROJET DE CENTRE 2025-2030



Le présent « projet de Centre » s'inscrit dans le cadre du décret de la Communauté Française du 14 juillet 2006 relatif aux «missions, programmes et rapport d'activités des centres psycho-médico-sociaux».

TABLE DES MATIERES

Informations générales

L'identification du Centre	p.2
L'équipe	p.3
Les établissements scolaires sous tutelle	p.5
Les spécificités des populations desservies	p.6
Les valeurs prioritaires du Programme Spécifique de notre Pouvoir Organisateur	p.8

Huit axes de travail en actions

1. L'offre de services aux consultants	p.10
2. Les réponses aux demandes des consultants	p.12
3. Les actions de prévention	p.15
4. Le repérage des difficultés	p.17
5. Le diagnostic et la guidance	p.19
6. L'orientation scolaire et professionnelle	p.21
7. Le soutien à la parentalité	p.23
8. L'éducation à la santé	p.24

Centre PMS Libre d'Uccle B

Avenue Coghen 217 à 1180 Uccle
02 / 226.41.30
www.cpmslibreuccle.be

Directrice : Geneviève DE COCK
Président : Claude VOGLET

L'équipe

Notre Centre PMS d'Uccle B a vu le jour le 1^{er} septembre 2016. Sa création au départ du Centre A visait à accorder davantage de moyens humains pour mieux répondre aux besoins grandissant des élèves et des familles. Depuis plusieurs années, la mise en place de supervisions et les réflexions menées en réunion d'équipe, nous permettent de co-construire une vision commune du travail avec des balises partagées.

Le cadre du personnel du Centre B est **multi-disciplinaire** composé de **7,5 fonctions équivalent temp plein**.

Ainsi, l'équipe du Centre B comprend différentes fonctions : 2 conseillères psychopédagogiques (CPP), 1 auxiliaire-psychopédagogique (APP), 2 assistantes sociales (AS), 1 auxiliaire paramédicale (APM), 1 auxiliaire logopédique (AL) à mi-temps et 1 Directrice. Nous ne disposons pas d'aide administrative ou technique.

Les membres de l'équipe répartissent leur temps de travail entre plusieurs écoles, lesquelles bénéficient de **permanences réparties sur plusieurs jours de la semaine**, en fonction de la taille de l'école et de ses besoins. Si nous avons privilégié le travail par école en duo, voire trio, les autres fonctions sont mobilisables lors des concertations et pour toutes les situations qui le nécessitent.

L'ensemble de l'équipe est également présente au Centre PMS **tous les lundis après-midi jusqu'à 17h30**, pour permettre les concertations, les entretiens sur rendez-vous avec les familles, les réunions d'équipe et les supervisions.

Nos réunions d'équipe sont l'occasion de partager des informations, d'échanger sur nos pratiques, de réfléchir au sens de nos actions, de poursuivre nos réflexions issues de nos supervisions, de marquer un temps d'arrêt sur notre méthodologie de travail, de rencontrer des partenaires, ... Celles-ci peuvent déboucher sur la création de sous-groupes de travail pour affiner des recherches, pour imaginer des pistes d'action, pour créer des outils.



Les membres de l'équipe qui sont dans l'obligation de suivre **des formations** (min 3 jours/an) privilégient celles qui traitent de **l'orientation scolaire, des problématiques individuelles ou familiales, des troubles de l'apprentissage et des thématiques liées à l'EVRAS**.

Ce dynamisme de l'équipe contribue à la mise en place de projets et à une remise en question continue mais constructive de nos pratiques.

Notre cadre de travail est soumis au **secret professionnel**. Les parents et les élèves ont la liberté de consulter ou non l'équipe du CPMS dans l'établissement scolaire ou dans les bureaux du Centre. En plus d'être **consultatif et gratuit**, notre service est **non-contraignant** dans les avis, conseils ou ressources qu'il propose aux familles.

Nous sommes avant tout au service du jeune et de sa famille tout en travaillant en partenariat avec l'école et les professionnels du réseau. Notre rôle est d'être **l'interface** entre le monde scolaire et le monde extérieur (famille, santé, ...) en vue d'assurer de la cohérence dans l'accompagnement du jeune.

Dès lors, notre **neutralité** et notre **indépendance** sont des moyens nécessaires pour pouvoir garder cette place d'interface. Soulignons que lorsque ce positionnement est entendu et soutenu par chaque partenaire, la co-construction peut être optimale au bénéfice du jeune apprenant.

De plus, nous insistons auprès de nos partenaires scolaires et ceux du réseau bruxellois pour que **les parents et les jeunes soient porteur de la demande** en contactant eux-mêmes nos équipes, par téléphone, par mail ou lors de nos permanences dans les écoles. Le suivi en sera d'autant plus efficace. Aussi, notre équipe est particulièrement attentive à développer une **approche collaborative** et à promouvoir une **implication responsable de tous les acteurs**. Nous sommes en effet convaincus de l'intérêt pour tous (élève, famille, école et équipe PMS) de collaborer à l'élaboration de projets et de solutions **porteurs de sens pour l'ensemble des partenaires impliqués**. Ce travail nécessite du **temps** et un **dialogue** de chaque instant.

Enfin, nous sommes attentifs à ce que nos interventions soient :

- **Respectueuses** des rythmes et des points de vue de chaque famille,
- **Globales** en prenant en compte toutes les facettes du développement de l'élève,
- **Positives** en s'appuyant sur les forces et le potentiel de l'enfant et de sa famille et pas en focalisant uniquement sur les difficultés rencontrées,
- **Soutenantes** envers l'élève et sa famille en tenant compte de leurs moyens et de leurs ressources pour renforcer leur responsabilisation et leur place d'acteur.

En conclusion, notre Centre PMS est un lieu d'**accueil**, d'**écoute**, d'**avis**, de **soutien** et d'**accompagnement** pour les élèves et les parents en vue de favoriser leur développement optimal.

Notre équipe se veut être un **partenaire de réflexion** en **collaboration** avec les **équipes éducatives** au service des **élèves** et de leur **famille**.

Les établissements scolaires sous tutelle

Nous travaillons avec des établissements de l'**Enseignement Ordinaire**, au niveau **Maternel**, **Primaire** et **Secondaire**. En secondaire, les écoles partenaires du Centre organisent de l'enseignement de **Transition** et de **Qualification Technique** ou **Professionnelle**.

En janvier 2024, le Centre PMS libre d'Uccle B a sous tutelle **4.593 élèves**¹. Il offre ses services à la population de **8 établissements scolaires** répartis sur **11 implantations** situées dans **2 communes bruxelloises** (8 implantations à Uccle, et 3 implantations à Ixelles).

Dénomination de l'Etablissement	Niveau d'Enseignement ²
1. Centre Scolaire Ma Campagne	Fondamental
2. Institut Montjoie	Fondamental
3. Ecole Notre-Dame des Champs (2,5-8)	Fondamental
4. Ecole Notre-Dame des Champs (8-12)	Primaire
5. Ecole Notre-Dame de la Consolation	Fondamental
6. Centre Scolaire Ma Campagne	Secondaire (GT, TQ, P)
7. Institut Marie Immaculée Montjoie	Secondaire (GT)
8. Centre d'Enseignement Notre-Dame des Champs	Secondaire (GT, TQ)

La **répartition** du nombre d'élèves dans l'Enseignement **fondamental** est de 1.740 élèves sur 5 écoles de petites et moyennes tailles (de 282 à 424 élèves). Le nombre de 2.754 élèves dans l'enseignement **secondaire** est **réparti** sur 3 écoles dont deux d'environ mille élèves.



¹ Total du nombre d'élèves pondérés, incluant les élèves intégrés

² Fondamental = Maternel et Primaire

Les spécificités des populations desservies

Dans les écoles desservies par le Centre, nous rencontrons des jeunes et des familles de milieux très différents de par leur origine, leur culture, leur parcours, leur langue, leur place dans le monde du travail, leur revenus, leurs ressources ...

La **disparité de l'Indice ISE** (Indice Socio Economique des écoles) au sein des écoles sous tutelle est **importante** et varie de la classe 5 à la classe 18.

La singularité de l'évolution de la population bruxelloise depuis plusieurs années est une réalité. Ainsi, nos élèves vivent des situations de plus en plus difficiles liées à la paupérisation, à l'immigration, au chômage, à la fragilité psychologique voire psychiatrique... En outre, la multiculturalité est une réalité sans cesse croissante. Cette mixité sociale et culturelle implique des enjeux particuliers à Bruxelles. L'éducation, l'encadrement et l'accompagnement de ces jeunes fragilisés et de leur famille est la meilleure manière de lutter contre le décrochage scolaire, la violence et la délinquance, par une approche préventive travaillant au quotidien le « vivre ensemble ». Ajoutons à cela, la tendance depuis plusieurs années à la diminution des naissances qui se répercute négativement sur notre ressort de population principalement dans les classes maternelles et primaires.

Contrairement à l'image que nous pouvons avoir, une partie non-négligeable des familles n'est pas épargnée par les difficultés psycho-socio-économiques, ce qui rend le travail des agents PMS de plus en plus complexe mais aussi indispensable.

Avec les jeunes et leur famille, le travail en réseau est indispensable. Le réseau d'aide bruxellois est dense et complexe. Nos écoles du sud de Bruxelles accueillent également des élèves venant de l'extérieur de la Région bruxelloise ; ce qui demande aussi une bonne connaissance du réseau de la Région flamande et de la Région wallonne.

Nous sommes amenés de plus en plus à conseiller d'une part, des bilans multidisciplinaires et spécialisés et d'autre part, la mise en place de suivis extérieurs. Malgré une présence de nombreux thérapeutes et un réseau de partenaires proches de nos écoles, ceux-ci sont soit onéreux et donc inaccessibles aux familles démunies, soit abordables financièrement (voire gratuits), mais saturés de demandes. Le délai d'attente pour des avis de spécialiste est de plus en plus long ; ce qui décourage les parents et les enseignants qui sont confrontés aux difficultés quotidiennes du jeune.

Dans nos écoles secondaires et dans une moindre mesure dans nos écoles primaires, nous sommes de plus en plus confrontés à des situations de décrochage scolaire des élèves, mais aussi des familles qui désinvestissent les lieux de l'école. Manque de confiance, méconnaissance de la langue, expérience scolaire précédente compliquée, déresponsabilisation, ... autant d'explications possibles qui freinent la collaboration avec l'école, avec le CPMS et avec les services extérieurs.

En 2024, sept de nos implantations accueillent **46 élèves en intégration** : 32 élèves en intégration permanente totale avec le pôle territorial fondamental Irsa et le pôle territorial secondaire La Cîme , 7 élèves en intégration permanente totale (historique) avec des écoles spécialisées et 7 élèves en intégration permanente partielle avec l'Irsa Type 7. Ces élèves intégrés sont au nombre de 8 dans le fondamental et de 38 dans le secondaire. Les équipes

PMS et la Direction du Centre prennent à cœur la participation aux conseils de classe spécifiques qui ont lieu 2 à 3 fois par an avec les partenaires des pôles territoriaux, de l'enseignement spécialisé, les services para-médicaux et autres asbl.

Valeurs prioritaires du Programme Spécifique de notre Pouvoir Organisateur

Outre les valeurs présentées dans le programme de base commun à l'ensemble des Centres PMS³, notre Pouvoir Organisateur adhère aux valeurs défendues par « **La Charte des Centres PMS libres** » (avril 2007) et par le texte « **Mission de l'école chrétienne** » (novembre 2021), et plus précisément aux valeurs d'accueil, d'écoute, d'ouverture, de respect et de soutien. Les Centres PMS Libres trouvent ainsi leur spécificité dans la manière particulière d'exercer leurs missions légales et dans une **méthodologie qui leur est propre**.

Ils souhaitent, en bonne intelligence et réelle collaboration avec les Directions et équipes pédagogiques des écoles sous tutelle, entre autres :

- Aider au développement de la **personnalité tout entière de l'élève** et de **son bien-être** ;
- L'aider à accéder à l'**autonomie** et à l'**exercice responsable de la liberté** ;
- **Accorder un soutien privilégié à ceux qui en ont le plus besoin ou qui le demandent**, notamment dans le cadre de **situations de harcèlement**
- Concourir à ce que chacun puisse devenir **acteur** de la vie sociale et économique ;
- Accompagner le jeune et ses parents dans la réflexion face aux **choix d'orientation** à tout moment du parcours scolaire.

En fonction des contextes qui sont les leurs et de leur lecture, les Centres PMS Libres s'attachent aussi à :

- Aider le jeune à être le **sujet** de sa propre histoire
- Aider le jeune dans la recherche du **sens** de ses choix
- Accorder une **importance** centrale à la **diversité** et à la **reconnaissance de l'autre**
- Refonder du lien social et de la solidarité
- Promouvoir l'**égalité des situations** et **des chances**.

L'équipe du Centre PMS Libre B met le jeune et sa famille au centre de son action. Elle cherche avec eux à découvrir et mobiliser leurs propres ressources et à ouvrir le champ des possibles vers d'autres ressources. Elle est attentive à l'accompagnement des familles précarisées socialement ou économiquement.

En accord avec ces valeurs, les activités du Centre PMS libre d'Uccle B s'adressent à tous les élèves de la 1^{ère} accueil à la fin du secondaire que ce soit au sein de l'école ou au siège du Centre PMS et prioritairement

- aux élèves éprouvant des problèmes de santé physique ou psychologique, des difficultés dans leur développement ou dans leur processus d'apprentissage;
- aux élèves défavorisés à quelque point de vue que ce soit;
- aux élèves confrontés à une difficulté dans leur choix d'orientation.

Soucieux de la qualité du travail de l'équipe auprès des écoles partenaires et des familles, le Pouvoir Organisateur propose et finance différentes formations et/ou accompagnements spécifiques en complément à la formation continuée obligatoire tout au long de l'année.

Claude VOGLET, Président du PO

³ Cfr. Décret du 14.07.06 relatif aux Missions, Programme et Rapport d'Activité des Centres PMS

Huit axes de travail en actions

Sur base du Décret du 14/07/2006 relatifs aux Missions, Programmes et Rapports d'activités des Centres PMS, les huit axes de travail déclinés en action répondent aux trois missions des CPMS à savoir :

1. Promouvoir les conditions psychologiques, psycho-pédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique;
2. Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle. A cette fin les centres mobiliseront, entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève;
3. Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle.

Pour que les missions et les actions qui en découlent puissent être menées à bien, deux préalables sont nécessaires :

- Les conditions matérielles à savoir bénéficier d'un local adéquat dans l'école pour accueillir les consultants et profiter d'une connexion internet via le wifi de l'école pour travailler sur les dossiers des élèves stockés sur les ordinateurs portables,
- Un climat propice entre la Direction de l'école, les membres de l'équipe éducative et ceux de l'équipe PMS, à savoir un climat de confiance réciproque, de la disponibilité, du respect des personnes et du cadre de travail, une communication efficace et transparente, une responsabilité partagée et un souhait de réfléchir et de travailler ensemble.

Un plan d'action spécifique à chaque école est établi en début d'année par chaque sous-équipe avec la Direction du Centre PMS afin d'ajuster notre offre de service en cohérence avec les besoins de chaque école et l'évaluation annuelle du travail avec nos partenaires. Ces actions se structurent autour de 8 axes.

Pour concrétiser chaque axe, nous présentons ci-dessous différentes actions. Ces actions peuvent être réalisées dans toutes les écoles desservies ou dans certaines écoles en fonction des besoins identifiés en concertation avec la Direction de l'école. Certaines actions sont non-prioritaires et seront laissées à l'appréciation des agents PMS en fonction de leur disponibilité.

1. L'OFFRE DE SERVICES AUX CONSULTANTS

L'équipe sera attentive à transmettre les informations adéquates afin de faire connaître aux différents partenaires (élèves, parents et établissements scolaires) les missions et les objectifs prioritaires du Centre, les moyens mis en œuvre pour les atteindre ainsi que les modalités de partenariat.

Le travail des CPMS, ne peut se concevoir sans une clarification préalable des services qui peuvent être offerts et des limites de tout un chacun.

C'est pourquoi nous sommes attentifs à rendre notre service visible et facilement joignable tant au niveau du jeune et de sa famille qu'au niveau de tous les intervenants de l'école (Direction, enseignants, éducateurs, ...).

CONCRETEMENT :

1. Les actions réalisées pour toutes les écoles

- ✓ **Permanence au Centre PMS** de l'ensemble de l'équipe tous les lundis soir jusque 17h30.
- ✓ **Affiches** placées aux endroits stratégiques, dans tous les établissements sous tutelle, précisant les membres de l'équipe du Centre affectés à l'école (Nom, Prénom, Photo), leurs horaires de permanence ainsi que les modalités pour les rencontrer/joindre à l'école ou au Centre PMS.
- ✓ **Courriers spécifiques** expliquant le travail de l'équipe PMS au sein des classes sont adressés aux parents.
- ✓ **Présence**, dans la mesure du possible, des représentants de l'équipe PMS en début d'année aux **réunions de parents** des différents établissements pour présenter l'équipe, son cadre de travail et les modalités de prise de contact.
- ✓ **Passage dans les classes** pour présenter aux élèves le cadre de travail et l'offre de service.
- ✓ **Site internet** permettant de rendre facilement accessible les informations sur les 2 Centres PMS ainsi que les ressources documentaires, tant pour les consultants que pour les partenaires extérieurs.
- ✓ **Modalités de contacts** variées pour répondre au mieux aux demandes des consultants et des partenaires : téléphone du Centre, mail professionnel, plateforme numérique des écoles, ...

2. Les actions réalisées en fonction des besoins identifiés

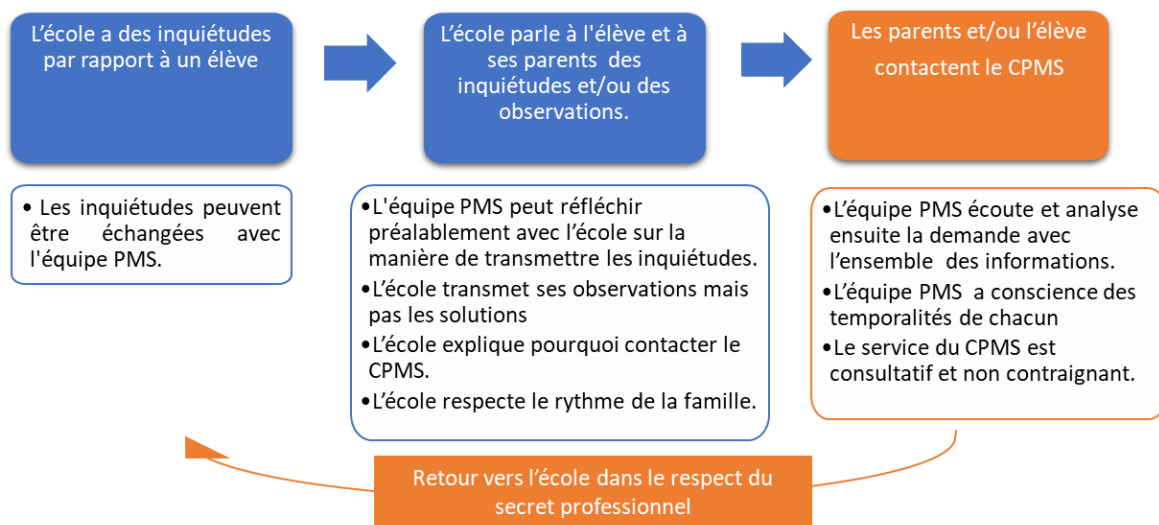
- ✓ **Rencontres** de la Direction du Centre PMS et de chaque sous-équipe avec les **Directions des écoles** partenaires et, selon la nécessité, **avec les membres de leurs équipes pédagogiques** (enseignants, coordinateurs, éducateurs, ...) en lien avec le plan d'action. L'objectif est de coordonner aux mieux les actions menées auprès des élèves dans le respect des spécificités et des missions de chacun.
- ✓ **Présence** des représentants de l'équipe PMS aux « **assemblées générales** » (des enseignants) des différents établissements pour présenter l'équipe, son cadre de travail et les modalités de prise de contact.
- ✓ **Etiquettes** à coller dans le journal de classe ou dans la farde de communication des élèves du fondamental avec les coordonnées de la sous-équipe.
- ✓ Transmission de **flyers** aux Directions d'école et aux équipes éducatives expliquant les modalités de collaboration souhaitées par l'équipe du Centre PMS.



2. LES REPONSES AUX DEMANDES DES CONSULTANTS

Le Centre PMS, de par sa position de partenaire privilégié de l'école, se trouve en première ligne pour être interpellé, tant par les jeunes et leurs familles -les consultants- que par les équipes pédagogiques -les partenaires-, à propos de diverses thématiques/problématiques. Il est donc indispensable de procéder à une réelle analyse des demandes en vue d'y répondre le plus adéquatement possible.

Le Centre PMS analyse toute demande. Néanmoins, il reste soucieux que les parents et/ou les élèves se mobilisent directement ou indirectement via les équipes éducatives des écoles partenaires.



Après analyse de la demande, l'équipe du Centre PMS reste seule responsable des moyens à mettre en œuvre pour assumer la prise en charge du consultant.

Toute demande du consultant ne débouche pas nécessairement sur une prise en charge. L'envoi vers d'autres services extérieurs peut être conseillé. Une action collective peut aussi être préférée à une prise en charge individuelle.

Lors de la réponse à la demande par l'équipe PMS, celle-ci est garante de transmettre aux consultants et aux différents partenaires les informations utiles pour chacun, dans le respect du secret professionnel.

CONCRETEMENT :

1. Les actions réalisées pour toutes les écoles :

- ✓ L'équipe PMS est **présente** chaque semaine **dans chacune des écoles** sous tutelle afin de pouvoir accueillir, dans les meilleurs délais, les demandes qui lui sont adressées par les consultants et les partenaires.

- ✓ Nous accueillons les demandes des consultants en proposant des **entretiens individuels ou familiaux**, soit dans des locaux disponibles de l'école, soit au Centre PMS.



- ✓ Nous accueillons les demandes des partenaires **lors des concertations ou des conseils de classe** organisés tant dans l'enseignement fondamental que secondaire. Notre participation, selon nos disponibilités, permet d'échanger sur l'évolution de chaque enfant et de **réfléchir ensemble à de nouvelles pistes de travail** pour les élèves qui rencontrent des difficultés. C'est lors de ces moments privilégiés que peuvent **se définir les interventions de chacun ou les hypothèses de travail** (enseignant, Direction, équipe CPMS) :
 - rencontre avec les parents et/ou le jeune,
 - observation de l'enfant en classe ou en individuel,
 - concertation avec d'autres intervenants (logopède, neuropédiatre, ...),
 - aménagement à mettre en place à l'école ou en famille,
 - suivi du PIA,
 - animation en classe,
 - prise de contact avec d'autres partenaires, ...
- ✓ Même si la présence sur le terrain ne le rend pas toujours visible, l'agent PMS fait partie d'une **équipe pluridisciplinaire**. Il est donc attentif à analyser les demandes des consultants ou des partenaires en concertation avec les autres membres de l'équipe affectée à l'école et à demander, le cas échéant, le concours de ses collègues qu'ils soient de sa discipline ou d'une autre. **Des concertations PMS** sont prévues régulièrement au Centre ou à l'école. La Direction PMS peut être invitée à y participer.
- ✓ **L'équipe PMS se forme** chaque année durant plusieurs jours dans différents domaines pour renforcer son expertise et ainsi mieux analyser et répondre adéquatement aux demandes des uns et des autres.

2. Les actions réalisées en fonction des besoins identifiés

- ✓ Des réunions **collégiales** organisées par la Direction de l'école peuvent être demandées par les différents acteurs afin de réunir autour de la table les représentants de l'école, les parents et l'équipe PMS. Des partenaires extérieurs ou des thérapeutes peuvent y être invités pour partager leur point de vue sur la situation de l'élève et de sa famille.

3. LES ACTIONS DE PREVENTION

L'équipe du Centre PMS doit contribuer à développer des actions de prévention en adéquation avec les caractéristiques essentielles des élèves de son ressort. Ces actions peuvent se faire en collaboration avec d'autres services partenaires.

Il appartient, au Centre PMS de développer son propre réseau de partenaires et d'établir des synergies entre les différents intervenants.

Il appartient au chef d'établissement ou au Pouvoir Organisateur de l'école d'avoir le souci constant d'informer et d'associer, prioritairement, le Centre PMS aux actions en matière d'éducation à la santé et de prévention psycho-sociale, proposées par d'autres acteurs sur le terrain scolaire.

Le Centre PMS peut s'associer à ces actions dans la mesure où celles-ci s'inscrivent bien dans le respect des valeurs et des objectifs définis dans le projet de Centre.

CONCRETEMENT :

1. Les actions réalisées pour toutes les écoles :

- ✓ L'équipe PMS dispose d'un panel d'outils préventifs pouvant être utilisés avec des élèves du fondamental et du secondaire lors d'animation, de sous-groupe ou en individuel.
- ✓ Lors des entretiens, des concertations ou des collégiales, l'équipe PMS transmet à l'attention des parents, des jeunes ou des enseignants, **des flyers, des triptyques, des brochures**. Ces documents informent, proposent des pistes d'aide et listent des ressources (site web, livres, adresses, jeux, ...) qui touchent différentes problématiques :
 - Les troubles d'apprentissage et les aménagements pédagogiques,
 - Le développement de l'enfant : les règles, les peurs, la mort, ...
 - L'hygiène de vie : le sommeil, les jeux multimédia, l'alimentation, ...
 - Le soutien à la parentalité : sanctions, ...
 - Les problèmes relationnels à l'adolescence.



- ✓ L'équipe PMS réalise des **observations globales dans les classes** de maternelle et de primaire et ce depuis la 1ère accueil.

2. Les actions réalisées en fonction des besoins identifiés

- ✓ L'équipe PMS, avec l'expertise de l'auxiliaire logopédique, soutient les **écoles maternelles** pour renforcer la **prévention dans les domaines de la communication et du langage**, notamment à travers les actions suivantes :
 - Soutien aux enseignants sur le **choix de stratégies de stimulation langagière** pour un groupe classe, un groupe d'élèves plus restreint, voire un élève plus spécifiquement, en fonction des observations de l'équipe PMS et des enseignants.
 - Soutien, en fonction des besoins, à la mise en place d'**activités de stimulation du langage** en proposant des approches existantes (ex : Lecture Interactive Partagée) ou des ateliers développés en fonction de la demande et des besoins (articulation, lexique, syntaxe, phonologie, compréhension)
 - Favorise la **transmission d'informations concernant les stratégies de stimulation du langage** auprès d'un enseignant et si nécessaire à d'autres intervenants.

3. Les actions non-prioritaires

- ✓ L'équipe PMS souhaite, dans la mesure du possible, **être présente** lors de rencontres organisées à l'école **avec les parents d'enfants de maternel et/ou de primaire** (ex : petit-déjeuner, ateliers jeux en classe) afin d'échanger de façon informelle sur différentes thématiques qui les préoccupent : les limites, le sommeil, l'autonomie, le langage, les peurs, les écrans,

4. LE REPERAGE DES DIFFICULTES

Afin de contribuer à la diminution des risques de relégation, il est important que l'équipe du Centre porte une attention particulière aux élèves fragiles et en difficulté.

Lorsque un élève ou sa famille nous informe d'une difficulté, qu'elle soit scolaire, pédagogique, relationnelle, affective, familiale, sociale, économique, ..., l'équipe PMS va mettre en œuvre différents moyens complémentaires visant à permettre d'appréhender cette difficulté, souvent complexe, dans son ensemble et d'en comprendre les raisons possibles.

Ensuite, l'équipe va réfléchir à des pistes de solution en concertation avec les consultants et/ou les partenaires extérieurs.

Par contre, il n'entre pas dans les missions des Centres PMS de remédier aux difficultés décelées.

CONCRETEMENT :

1. Les actions réalisées pour toutes les écoles

- ✓ **Les entretiens** individuels et/ou familiaux, étape indispensable du processus, sont des moments privilégiés pour permettre aux parents et aux élèves de déposer leurs difficultés.
- ✓ L'équipe PMS participe, dans la mesure du possible, aux **conseils de classe** et aux **concertations** avec les enseignants et les équipes éducatives dès les maternelles. En fondamental, la volonté est d'y être présent, deux fois par an. En secondaire, la quantité de conseils de classe organisés aux mêmes périodes et parfois en parallèle dans une même école, oblige l'équipe PMS à faire des choix en concertation avec la Direction de l'école. Durant ces temps d'échanges, nous rappelons aux partenaires l'importance de renvoyer aux parents les difficultés observées avant de proposer un contact avec l'équipe PMS.
- ✓ Dans le fondamental, en accord avec les parents et après concertation avec l'enseignant, **des observations** individuelles ciblées peuvent être proposées en classe ou dans les lieux de vie (cour de récréation, réfectoire, salle de gym, couloir...).
- ✓ En accord avec les parents et après concertation avec l'enseignant, nous réalisons des **évaluations** individuelles, dans un local de l'école ou au Centre PMS. Ces évaluations, qui concernent le plus souvent des élèves du fondamental et plus rarement des élèves du 1^{er} degré, touchent les différents domaines du développement de l'enfant (cognitif, affectif, pédagogique, relationnel, langagier, psychomoteur). Nous avons également le souci de remettre à jour les outils d'évaluation utilisés.
- ✓ L'équipe PMS, avec l'expertise de l'auxiliaire logopédique, soutient les écoles **maternelles** pour **renforcer les capacités d'observation du langage et de la communication** des élèves par les enseignants, en vue de faciliter la **détection de difficultés ou de troubles** dans ces domaines.

2. Les actions réalisées en fonction des besoins identifiés

- ✓ L'équipe PMS réalise, en concertation avec les enseignants, des **observations dans les classes** de 2^{ème} ou de 3^{ème} maternelle au départ d'ateliers organisés autour d'activités ludiques (ex : jeux de société ou lecture d'un conte). Ces activités permettent d'identifier les compétences, les comportements et les attitudes des enfants dans les domaines du langage, du nombre, de la lecture, du psychomoteur, de l'autonomie et du relationnel.



5. LE DIAGNOSTIC ET LA GUIDANCE

L'équipe du Centre PMS contribue à établir un diagnostic des difficultés de l'élève ainsi qu'à définir les moyens d'intervention et d'aide, en collaborant, si nécessaire et si possible, avec des services extérieurs spécialisés et l'équipe éducative de l'école.

Un état des lieux est réalisé par l'équipe PMS sur base d'une multitude de signes ou d'observations, lequel peut découler sur une ou plusieurs hypothèses de difficultés, de pathologies ou de troubles. Pour confirmer ou infirmer les hypothèses, l'avis d'un spécialiste est souvent nécessaire.

*Autrement dit, le **diagnostic PMS** est le fruit d'une **réflexion multidisciplinaire** qui se base **sur la synthèse des observations et des informations** psycho-médico-sociales et pédagogiques recueillies. Il intègre des données issues des différents domaines de la vie des enfants : familial, social, personnel incluant la santé et scolaire incluant les apprentissages. Ces données peuvent être issues d'observations de la part d'un ou plusieurs membres de l'équipe PMS ou bien de discussions avec les parents, les enseignants voire les services extérieurs. Le diagnostic PMS permet de présenter une vision globale du jeune notamment dans le contexte de la mise en place d'aménagements raisonnables. Le cas échéant, il servira de base à l'étape de guidance mise en place par l'équipe PMS.*

Lors de la remise des conclusions, l'équipe PMS veille à traduire les résultats de ces observations ou évaluations dans des termes compréhensibles pour les parents et le jeune. Ce diagnostic PMS peut déboucher sur une guidance PMS ou une orientation vers des services d'aide extérieur.

Avec l'accord des parents et toujours dans l'intérêt du jeune, l'équipe PMS peut communiquer des informations pertinentes et utilisables du diagnostic PMS dans un langage compréhensible pour les partenaires scolaires ou extérieurs.

*La **guidance** consiste à **accompagner et à soutenir le jeune et sa famille**, lors d'entretiens, dans les questionnements, les difficultés et les réflexions qu'ils déposent à l'équipe PMS. Ce suivi ne consiste nullement en une thérapie ou une rééducation.*

CONCRETEMENT :

1. Les actions réalisées pour toutes les écoles

- ✓ Pour établir le diagnostic PMS, l'équipe PMS peut **mener elle-même une série d'investigations** au travers d'entretiens, d'observations et/ou de concertations. Si cela s'avère utile et nécessaire, un testing, moyennant l'accord préalable des parents, pourra être réalisé. Pour établir le diagnostic PMS, l'ensemble des disciplines constitutives de notre équipe (psycho-médico-social-logopédique) peut être mobilisé.



- ✓ Une fois le diagnostic PMS émis, l'équipe peut, en fonction des besoins et de ses compétences,
 - soit **orienter et/ou accompagner** le jeune et sa famille **vers un service extérieur**,
 - soit **construire avec** l'équipe éducative de l'école, un service extérieur et/ou la famille **un projet adapté** à la situation de l'élève (PIA, aménagements pédagogiques, ...),
 - soit de proposer la rencontre et/ou l'intervention d'un **service extérieur partenaire** au sein de l'établissement pour entamer une démarche plus collective,
 - soit décider de **réaliser la guidance** avec le jeune et /ou sa famille.
- ✓ En tant que partenaire privilégié de l'école, il est essentiel que l'équipe du Centre PMS serve de **relais entre ces services extérieurs, les familles et l'école**. Il est donc nécessaire de coordonner les actions et de permettre à chaque partenaire d'obtenir les informations pertinentes pour lui.
- ✓ L'équipe peut également **collaborer avec des équipes spécialisées « extérieures »** afin d'une part d'affiner et de compléter le diagnostic et, d'autre part de définir la prise en charge la plus adaptée pour le jeune. Il est donc essentiel pour nous d'aller à la rencontre du « réseau » de professionnels partenaires afin d'en connaître les spécificités.
- ✓ Dans l'intérêt de l'élève et afin de soutenir l'équipe éducative dans la mise en place des aménagements raisonnables, l'équipe PMS peut être amenée à collaborer avec les équipes des pôles territoriaux : l'IRSA pour les élèves du fondamental et la Cîme pour les élèves du secondaire.



6. L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

L'équipe du Centre PMS doit contribuer à fournir à l'élève et à sa famille un ensemble d'informations ainsi qu'un espace de parole et de réflexion afin qu'ils puissent élaborer leurs projets et leurs choix.

L'orientation s'inscrit dans un processus de maturation progressive des choix de vie de l'élève dans une perspective d'épanouissement global de ce dernier.

L'orientation positive de l'élève concerne également chacun des acteurs de la communauté éducative.

Les missions d'information et d'orientation des équipes PMS ne peuvent se concevoir sans l'implication positive des chefs d'établissements qui veilleront à faciliter au maximum celles-ci.

CONCRETEMENT :

1. Les actions réalisées pour toutes les écoles



- ✓ Les membres de l'équipe proposent des **entretiens individuels** ainsi que de **entretiens familiaux** pour aborder et réfléchir aux questions liées aux choix scolaires et professionnels. Selon la nécessité, un questionnaire d'intérêts est proposé au jeune.
- ✓ L'équipe reste attentive à **s'informer et à se former** sur les différentes formes et filières d'enseignement tant au niveau secondaire que supérieur, afin de tenir compte des nouveautés et des évolutions dans l'offre d'enseignement et de formation.
- ✓ Nous **participons**, dans la mesure de nos possibilités, aux **conseils de classes** afin de collaborer avec l'équipe éducative à la réflexion concernant l'orientation des élèves. Nous privilégions les conseils de classe en fonction de critères tels que les suivis d'élèves, les avis d'orientation et les élèves intégrés.
- ✓ Lors de rencontres avec l'élève et/ou sa famille, **nous leur transmettons** à leur demande **des adresses, des sites internet, des dates d'événement** (journées portes-ouvertes, Salon SIEP, ...) **ou des brochures** expliquant les différentes filières d'enseignement, de formation ou de métiers.

2. Les actions réalisées en fonction des besoins identifiés

- ✓ L'équipe PMS organise, selon les besoins et en collaboration avec les établissements sous tutelle, des **informations sur les structures de l'enseignement** ainsi que des **animations** outillant les jeunes sur la démarche orientante (connaissance de soi, des métiers, etc).
- ✓ De façon générale, mais plus encore **dans l'enseignement fondamental**, afin de soutenir **les parents** dans leur rôle et leur fonction, il nous apparaît intéressant **d'aller à leur rencontre** lors des activités proposées par l'école (ex : fancy-fair, petits déjeuners, théâtre, ...).

3. Les actions non-prioritaires

- ✓ Dans le **Centre multimédia de l'école secondaire Notre-Dame des Champs**, un espace orientation a été créé et mis à jour par deux agents du CPMS afin de permettre aux élèves tout venant de venir s'informer et de trouver de la documentation sur les options du secondaire et les CEFA, sur l'offre de formation dans l'enseignement supérieur et universitaire, dans la promotion sociale et dans les petites et moyennes entreprises.
- ✓ L'équipe collabore aussi à **certains projets plus spécifiques** en accompagnant, par exemple, des élèves et/ou des classes dans des établissements secondaires proposant des options différentes que celles des écoles dont ils sont issus. L'équipe s'investit au même titre dans certains projets développés par les écoles sous-tutelle (soirée carrière, rencontre CIO, concours des métiers, Défis Des Talents,).

7. LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Notre équipe est consciente du fait que devenir parent est un processus. Il est donc important de les soutenir en les valorisant et en leur permettant de prendre une part la plus active et positive possible concernant les choix à faire pour leurs enfants.

Le soutien apporté aux parents s'inscrit bien dans le contexte scolaire et est centré sur l'élève et sur l'optimisation de son parcours scolaire. Dans cette perspective, le Centre s'inscrit dans un travail de partenariat et de pratiques de réseau.

CONCRETEMENT :

1. Les actions réalisées pour toutes les écoles

- ✓ Lors des **rencontres avec les parents**, l'équipe PMS va aider chaque parent à mettre en évidence ses propres ressources pour aider le jeune. Dans certains cas, un **accompagnement par l'équipe PMS vers des services extérieurs** leur sera proposé afin de les soutenir et de les encourager dans leur démarche de parent.
- ✓ En fin d'entretien, **l'équipe est attentive à transmettre** aux parents toutes **informations** (conférence, stages, jeux...), et/ou **adresses** (associations, bibliothèques, ludothèques) concernant des activités éducatives profitables pour leur enfant. Des **références** (ouvrages, documentaires, ...) sont présentes sur le site internet du Centre pouvant aider les parents dans leur rôle éducatif.
- ✓ Lors des entretiens, l'équipe PMS **peut transmettre** aux parents, **des flyers, des triptyques, des brochures**. Ils informent, proposent des pistes d'aide et listent des ressources (site web, livres, adresses, jeux, ...) qui touchent différentes problématiques en lien avec le développement de l'enfant.

3. Les actions non-prioritaires

- ✓ Dans l'enseignement fondamental, afin de soutenir **les parents** dans leur rôle et leur fonction, il nous apparaît intéressant **d'aller à leur rencontre** lors des activités proposées par l'école (ex : fancy-fair, petits déjeuners, théâtre, ...).
- ✓ L'équipe est soucieuse de rencontrer régulièrement des **associations, services ou organismes** afin de mieux connaître leur offre de service. Cela nous permet d'orienter efficacement les enfants et leur famille en fonction de leur besoin. Cela permet également une meilleure collaboration avec les partenaires du réseau.



8. L'EDUCATION A LA SANTE

Malgré le fait que la santé peut concerner de nombreux domaines (alimentation, hygiène, maladie, handicap, assuétudes, bien-être, ...), l'équipe du Centre reste attentive à intégrer cet aspect dans son approche des situations des élèves.

La santé et le bien-être, c'est l'affaire de tous. C'est pourquoi chaque agent de l'équipe PMS est attentif au bien-être du jeune, tant physique que psychique, lors de rencontres individuelles ou d'animations collectives.

Les agents PMS soutenus par l'expertise de l'auxiliaire para-médicale prennent l'initiative, en accord avec la Direction du Centre, d'établir des partenariats avec des institutions compétentes en matière d'éducation à la santé. La collaboration avec le service PSE d'Uccle et d'Ixelles réalisant les visites médicales est à poursuivre, voire à renforcer.

CONCRETEMENT :

1. Les actions réalisées pour toutes les écoles

- ✓ Le jeune et ses parents recevront **des informations, des conseils et/ou des brochures lors des entretiens** concernant des questions liées à la santé, au bien-être et à l'éducation à la santé.
- ✓ En fonction des problématiques rencontrées, le jeune et sa famille seront orientés, voire accompagnés, vers des **services spécialisés**.
- ✓ En accord avec l'élève et sa famille et dans le respect du secret professionnel, l'équipe PMS peut être amenée à **communiquer** aux équipes éducatives **des informations** liées à la santé et au bien-être du jeune (maladie, handicap, grossesse, assuétudes...). Ces informations peuvent s'avérer utiles et nécessaires entre autres dans la mise en place d'aménagements spécifiques à l'école ou dans les choix d'orientation professionnelle.

2. Les actions réalisées en fonction des besoins identifiés

- ✓ L'équipe PMS est soucieuse de développer des **collaborations avec divers services de santé** (PSE, Planning familiaux, ...) pour construire, co-animer et/ou coordonner des animations sur diverses thématiques en lien avec la santé et le bien-être des élèves.



- ✓ L'équipe PMS, avec l'éventuelle collaboration du SPSE, propose pour les élèves de 6^{ème} primaire des animations sur les changements pubertaires, relationnels et personnels qui surviennent à l'adolescence.
- ✓ En fonction des demandes, tant en primaire qu'en secondaire, des animations EVRAS sont réalisées en classe sur des thématiques variées telles que le harcèlement, la question du genre, ...
La méthodologie utilisée rend le jeune actif dans son positionnement et sa réflexion.

Pour l'équipe du Centre PMS libre d'Uccle B,

A handwritten signature in blue ink, reading 'Claude Voglet', enclosed within a rectangular box that has a horizontal line extending from its right side.

Claude VOGLET

Président du Pouvoir Organisateur

A handwritten signature in blue ink, reading 'G. De Cock', with a long horizontal line extending from the end of the signature.

Geneviève DE COCK

Directrice du Centre

Septembre 2025

Ce projet a été élaboré en équipe.

Centre PMS Libre Uccle asbl
Centre PMS libre d'Uccle B
Avenue Coghén 217 à 1180 Uccle
02 / 226.41.30

N° d'entreprise (BCE) : 0410.803.116.
N° d'établissement (BCE) : 2.257.341.834
N° d'identification secteur ONSS : 000370539
Mat. C.F. : 921.2309.904
N° Fase : 95488